



JACQUES FOLON

JURISTE ET DOCTEUR EN SCIENCES POLITIQUES, PROFESSEUR DE STRATÉGIE DIGITALE À L'ICHEC

Les Jeux olympiques de Paris ont permis de tester des caméras de surveillance basées sur des algorithmes d'intelligence artificielle. La préfecture de Paris, évoquant un « bilan positif », envisage une généralisation de ce dispositif. Cette perspective suscite des préoccupations parmi les défenseurs de la vie privée, en France et au-delà.

Vers davantage de caméras de surveillance algorithmiques ?

Les Jeux olympiques de Paris ont été l'occasion de tester l'utilisation des caméras de surveillance algorithmiques, c'est-à-dire utilisant l'intelligence artificielle. Comme le « bilan est positif », selon la préfecture de Paris, ce test pourrait être généralisé. Les défenseurs de la vie privée sont inquiets, et pas seulement en France.

C'est quoi les caméras de surveillance algorithmiques ?

Ce sont des caméras de surveillance utilisant l'intelligence artificielle pour identifier, repérer des comportements suspects, des paquets abandonnés, voire des personnes au comportement suspect, et prévenir en temps réel les autorités qui les utilisent afin de minimiser les risques. Ce sont, comme le précise l'autorité française de protection des données, « des dispositifs auxquels sont associés des traitements algorithmiques mis en œuvre par des logiciels, permettant une analyse automatique, en temps réel et en continu, des images captées par la caméra ».

Les logiciels sont basés sur des algorithmes qui utilisent la vision assistée par ordinateur (*computer vision*), en ayant été entraîné à reconnaître des images et qui peuvent donc identifier et détecter des éléments parmi ceux qui sont filmés. Ces caméras ont déjà été utilisées dans quelques villes françaises, lors de certains concerts et lors des Jeux olympiques, soit pour détecter des événements en temps réel, soit postérieurement pour donner suite à des incidents.

Ces caméras augmentées sont couplées à des logiciels de traitements automatisés d'images qui permettent de déduire des informations sur les personnes filmées, de compter le nombre de personnes présentes, de repérer cer-

tains comportements, et qui pourraient très bien, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui, utiliser la reconnaissance faciale.

Que risque-t-on ?

Ces caméras, qui ont donc été déployées lors des Jeux olympiques de Paris, peuvent créer des risques pour le respect de notre vie privée, si leur usage n'est pas encadré par la réglementation sur la protection de la vie privée (RGPD) et celle régulant l'intelligence artificielle (IA ACT), qui vient d'entrer en vigueur et qui précise les systèmes d'intelligence artificielle qui sont interdits, qui doivent être encadrés ou qui sont autorisés.

Ce genre de caméras est aujourd'hui utilisé dans certaines régions en Chine, pour gérer le « crédit social » qui permet de juger les citoyens en leur accordant ou en leur retirant des points en fonction de leur comportement, le nombre de points permettant ou non de voyager voire d'envoyer ou pas son enfant à l'université. Ce crédit social est d'ailleurs le premier usage de l'intelligence artificielle qui est formellement interdit par la nouvelle réglementation européenne.

L'utilisation de ce type de caméras doit donc être encadrée afin de sauvegarder nos libertés fondamentales et en particulier ne pas permettre la reconnaissance faciale.

Il est clair que certains usages de ces caméras pourraient se révéler utiles et

non intrusifs : comptage des vélos sur une piste cyclable, détection des embouteillages, détection de dépôt sauvage d'ordures ménagères, identification du nombre de voyageurs pour adapter l'offre de transports en commun, détection de présence pour adapter l'éclairage public.

En revanche, on entend surtout des responsables politiques, et en particulier d'extrême droite, un discours très sécuritaire sur la nécessité d'implanter ce genre de caméras pour sécuriser les lieux.

La reconnaissance faciale : une ligne rouge

Si les caméras augmentées n'utilisent pas (encore) la reconnaissance faciale, elles en sont capables et des tests ont déjà eu lieu, notamment en Belgique, avant d'être interdits, mais aussi aux Etats-Unis ou en Inde. L'arrivée de la reconnaissance faciale dans nos rues et nos villes pourrait fondamentalement changer notre modèle de société démocratique, en la faisant basculer vers une société de contrôle permanent, en rejoignant les pires fantasmes de Big Brother.

Des ONG comme Amnesty montent au créneau pour tenter d'empêcher la mise en place de la reconnaissance faciale utilisée avec les caméras augmentées.

Il y a depuis toujours un équilibre complexe à trouver entre sécurité et vie privée. Lorsque la sécurité est en péril, comme lors d'attentats terroristes, cha-

cun est prêt à renoncer à un peu de vie privée pour éviter des morts ou des agressions. Personne ne s'opposera à l'implémentation d'une caméra et de luminaires dans une rue où ont eu lieu des agressions afin d'en éviter à l'avenir.

Mais le retour en arrière n'est pas toujours évident et les caméras restent même lorsque la sécurité est revenue. Rappelons que les USA avaient mis en place des mesures de sécurité exceptionnelles après le 11-Septembre, ce qui était compréhensible à l'époque, mais la récente prolongation de la surveillance de masse des citoyens non américains pendant encore deux ans est-elle encore justifiable ?

Le sentiment d'insécurité est alimenté par les partis d'extrême droite, et ce sentiment fait pencher la balance vers plus de sécurité, au détriment de la vie privée. Heureusement que nous bénéficions des gardiens que sont les autorités de protection de la vie privée et les cours et tribunaux qui bénéficient de l'arsenal juridique pour défendre la vie privée des citoyens.

Soyons attentifs

Si l'efficacité de ces caméras augmentées était prouvée et leur utilisation nécessaire afin d'améliorer la sécurité des citoyens, il serait indispensable que leur usage soit autorisé par une réglementation particulière, soumise à la lecture de l'autorité de protection des données, votée au terme d'un véritable débat au sein du Parlement. Nous devons être attentifs et ne pas renoncer. Comme le disait Roosevelt : « Ceux qui renonceraient à une liberté essentielle pour acheter un peu de sécurité provisoire, ne méritent ni la liberté ni la sécurité. »

“

Le sentiment d'insécurité, alimenté par l'extrême droite, fait pencher la balance vers plus de sécurité, au détriment de la vie privée



CE MERCREDI, LA « LETTRE DE LA CITY » DE MARC ROCHE, JOURNALISTE

petite gazette

Renault relance sa fameuse 4L...

La « R4 » reprend les formes et quelques détails de la 4L originale, qui s'était vendue à plus de huit millions d'exemplaires dans plus de 100 pays. Haute sur ses roues, mais moins typée SUV que le premier concept présenté en 2022 par Renault, cette R4 sera fabriquée à partir de 2025 à Maubeuge dans le Nord de la France. Elle se positionnera dans la gamme Renault au-dessus de la R5 à partir de 2025, avec des batteries de 40 ou 52 kWh, qui promettent des autonomies de 300 et 400 kilomètres. Une nouvelle Twingo est aussi prévue pour 2026.

... en version électrique

Il y avait un « équilibre rétro-futuriste » à trouver, donc les « éléments de reconnaissance » de la R4 ont été « traités de manière ultra-contemporaine ». Et là où une R5, lancée en grande pompe aussi au Mondial de Paris, est « un peu plus stylée », la R4 doit être « à tout faire », a commenté Gilles Vidal. La marque veut ainsi toucher les familles ou les automobilistes à la recherche d'une voiture polyvalente et un peu plus spacieuse que la petite R5. 7 SUR 7

Dixit

« Nous sommes plus curieux du sens des rêves que des choses que nous voyons éveillés. »

DIOGÈNE DE SINOPE

Des tablettes de chocolat sous protection antivol

Les clients d'un Monoprix de Marseille, un supermarché français, ont été surpris en faisant leurs courses. Les tablettes de chocolat sont en effet présentées dans des boîtes en plastique de type antivol, relève BFMTV.

Ce sont généralement les jeux vidéo qui sont placés dans de tels dispositifs. Ce chocolat affiche un prix entre deux et quatre euros. Dans un communiqué, la chaîne a fait savoir « qu'il s'agissait d'une initiative isolée d'un magasin qui a fait un test durant quelques heures. » Le résultat de ce test « ne s'est pas avéré concluant, donc les antivols ont été retirés ».

En raison de l'augmentation du nombre de vols, les distributeurs cherchent des techniques, parfois étonnantes, pour éviter d'être dérobés. SOIRMAG



La lutte contre les moustiques s'intensifie au Bangladesh

Un employé municipal pulvérise un fumigant pour lutter contre les moustiques, alors que le nombre de patients infectés par la dengue augmente, à Dhaka, au Bangladesh. (PHOTO: REUTERS)

Florent Pagny dévoile son nouveau projet

Dans une interview au *Parisien*, Florent Pagny confirme être en train d'enregistrer une chanson en soutien à Paul Watson, le fondateur de Sea Shepherd et fervent protecteur des océans et des baleines, emprisonné au Groenland depuis juillet. Il évoque son amour pour la nature et les baleines qu'il observe régulièrement auprès de nos confrères : « Franchement, j'ai le même ressenti quand on met une balle dans une biche, un animal pacifique. » Et d'ajouter à propos de Paul Watson : « La cause est bonne, le mec est dans un traquenard. » SOIRMAG

Nous sommes membres du

cdj
Conseil de déontologie journalistique

pour vous garantir une information digne de confiance

www.lecdj.be